

Conseil de la Faculté de droit et science politique – Conseil plénier

Date : **Lundi 15 juin 2026** « Conseil hybride »

Rédactrice : Sibylle COURTEL

40 membres en exercice : 18 présents, 8 représentés

20 membres de droit et invités : 4 présents

Présents : M. Arno ABERGEL, Mme Élisabeth BARON, M. Mattéo BARTOLUCCI, Mme Mathilde BRIARD, Mme Carolina CERDA-GUZMAN, Mme Camille CHASLE, M. Pascal COMBEAU, M. Guillaume DROUOT, M. Joan DUPUCH, M. Régis FRENZEL, Mme Barbara FRELETEAU, Mme Adeline GOUTTENOIRE, Mme Laetitia GUERLAIN, Mme Laïssa FERREIRA, M. Nicolas MONCEAU, M. Charles-Edouard SÉNAC, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Justin VILLALBA

Étaient représentés : M. Sébastien ARTAUD, Mme Charlotte CLAVERIE-ROUSSET, M. Anthony DUPLAN, Mme Souad LOULIDI, M. Jérôme PORTA, Mme Stéphanie ROUSSEL, M. Jean SAGOT-DUVAUROUX, M. Sébastien TOURNAUX

Membres de droit et invités présents : Mme Marie-Christine GUILLEMET, Mme Nathalie COULOMBEL, Mme Béatrice POLDER, Mme Otilia BARDET

Étaient excusés : Mme Bérengère VALLÉE, Mme Romane INGELS, Mme Charlotte LE BARBEY

L'ordre du jour :

M. Pascal COMBEAU, Doyen de la Faculté de droit et science politique, ouvre la séance à 14h05.

1. Approbation du procès-verbal

M. COMBEAU soumet au vote l'approbation du procès-verbal de la séance du 11 mai 2026.

- **Le procès-verbal de la séance du Conseil du 11 mai 2026 est approuvé à l'unanimité.**

2. Modification de la liste des responsables de mentions et de parcours

Mme Élisabeth BARON remplace Mme Hélène SKRZYPNIAK à la direction des études de la prépa avocat (générale et spécifique) à compter du 01/09/2026 et jusqu'au 31/08/2027.

- **La nomination d'Elisa Baron en qualité de directrice des études des préparations générale et spécifique avocat est approuvée à l'unanimité.**

M. Thomas ACAR remplace Mme Camille De JACOBET De NOMBEL à la direction des études de la prépa de l'École Nationale de la Magistrature (générale et spécifique) à compter du 01/09/2026 et jusqu'au 31/08/2027.

- **La nomination de Thomas Acar en qualité de directeur des études des préparations générale et spécifique de l'ENM est approuvée à l'unanimité.**

Mme Anaïs DANET remplace Mme Camille De JACOBET de NOMBEL à la direction des études de la prépa de l'École Nationale de la Magistrature (e-learning) à compter du 01/09/2026 et jusqu'au 31/08/2027.

- **La nomination de Anaïs Danet en qualité de directrice des études de la préparation e-learning de l'ENM est approuvée à l'unanimité.**

3. Demandes de subvention

Sur le budget faculté

- Association Les Engagés : dans le cadre d'un projet de visites institutionnelles programmé le 25 avril 2026 à Paris. Le montant demandé est de 500€. Financé sur le budget de la faculté.

- **La demande de participation financière de l'association Les Engagés est approuvée à l'unanimité.**

- Association du Festival du film de Bordeaux sur la Justice et les Droits Humains : dans le cadre du partenariat pour l'organisation du festival programmé au cinéma Utopia en septembre 2026 à Bordeaux. Le montant demandé est de 2500€. Financé sur le budget de la faculté.

- **La demande de participation financière de l'association du Festival du film de Bordeaux sur la Justice et les Droits Humains est approuvée à l'unanimité.**

Sur le budget master en apprentissage

- Association Intermillésimes - Master Droit de la vigne et du vin : dans le cadre d'un voyage d'études en région de la Rioja (Espagne) programmé du 24 au 28 mai 2026. Le montant demandé est de 500€. Financé sur le budget du master en apprentissage.

- **La demande de participation financière de l'association Intermillésimes est approuvée à l'unanimité.**

- Association du master 2 IJFS : dans le cadre de l'organisation de la cérémonie de remise des diplômes programmé le 26 juin 2026 au tribunal de commerce de Bordeaux. Le montant demandé est de 2620€. Financé sur le budget du master en apprentissage.

- **La demande de participation financière de l'association du master 2 IJFS est approuvée à l'unanimité.**

4. Questions diverses

Modalités des droits d'inscription des étudiants étrangers

M. COMBEAU rappelle le contexte du décret du 19 mai 2026 modifiant plusieurs dispositions du Code de l'éducation relatives aux droits d'inscription des étudiants étrangers.

Il rappelle que les précédents dispositifs permettaient à l'Université de Bordeaux d'accorder largement des exonérations, assurant ainsi aux étudiants étrangers des droits d'inscription identiques à ceux des étudiants français. Le nouveau décret introduit toutefois des conditions plus restrictives et un plafond de 20% des étudiants pouvant bénéficier de certaines exonérations, ce qui suscite de nombreuses interrogations quant à son application.

Un échange a lieu sur les conséquences concrètes de ces nouvelles dispositions, notamment pour les étudiants déjà inscrits à l'Université de Bordeaux ou changeant de cycle. Il est précisé que plusieurs points demeurent incertains dans l'attente des décisions du conseil d'administration du 9 juillet, qui devra notamment définir les modalités d'exonération et les éventuels dispositifs de compensation.

Mme Carolina CERDA-GUZMAN rappelle les principes constitutionnels relatifs à l'enseignement public et souligne la nécessité de préserver l'accès des étudiants étrangers aux formations universitaires.

Le doyen de la Faculté souligne les difficultés pratiques rencontrées par les équipes pédagogiques et administratives, confrontées aux nombreuses interrogations des étudiants sans pouvoir, à ce stade, leur apporter de réponses définitives.

Considérant les enjeux de principe et les incertitudes persistantes, le doyen propose que le Conseil de Faculté adopte une motion exprimant sa vive inquiétude quant aux conséquences de l'application de ces nouvelles dispositions, conformément aux positions déjà défendues par l'Université de Bordeaux.

- **La motion du Conseil de la Faculté de droit et science politique est approuvée à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé, M. COMBEAU clôt la séance à 15h12.